



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUR

- LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2011 DE LA RÉGION**
- LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA RÉGION**

Adopté en séance plénière du 7 décembre 2011

**AVIS DU CCEE SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 4
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2011**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte à l'unanimité des présents et des représentés l'avis formulé ci-après par le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes »

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE prend acte du projet de décision modificative n° 4 de la Région pour l'exercice 2011.

**AVIS DES COMMISSIONS DU CCEE SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2012**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte à l'unanimité des présents et des représentés les avis formulés ci-après par ses commissions.

~ ~ ~ ~ ° ~ ~ ~ ~

Sur la forme, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE souligne les efforts faits en matière de présentation et de lisibilité du projet de budget primitif pour l'exercice 2012.

Toutefois, le groupe ad hoc regrette que la collectivité régionale n'ait pas intégré dans ses documents budgétaires un tableau prévisionnel montrant ses investissements à venir en autorisations de programme et en crédits de paiement, notamment ceux relatifs à la construction de la nouvelle route du littoral. Ce prévisionnel participerait indéniablement à renforcer la lisibilité de ce projet de budget pour l'exercice 2012 et à venir car il aurait permis d'appréhender les capacités budgétaires pluriannuelles du Conseil régional pour mener à bien l'ensemble de ses programmes d'investissement dont celui visant la construction de la nouvelle route du littoral dès son lancement jusqu'à son achèvement.

Pour le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes », cette vision prévisionnelle de la politique d'investissement du Conseil régional s'avère, dans le contexte actuel de crise, être un outil prospectif en matière d'aide à la décision. Par conséquent, le Conseil régional se doit de le construire (si ce n'est déjà fait) et de le présenter pour démontrer la pertinence de ses choix financiers en matière d'investissement.

Sur le fond, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE note que :

- les investissements tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, quoique inférieurs en pourcentage, sont dans le projet de budget primitif 2012 quantitativement plus importants qu'en 2011 ;
- le plan de relance est encore à la hausse. En effet, le projet de budget primitif 2012, propose pour les seuls travaux du bâtiment une inscription de 136,2 millions d'euros en autorisation de programme et 74,4 millions d'euros en crédits de paiement ;
- la poursuite du programme d'aides aux communes avec l'inscription pour l'exercice 2012 de 85 millions d'euros en autorisations de programme et de 93,9 millions d'euros en crédits de paiement.

Tout en souscrivant aux efforts de la collectivité régionale dans ces domaines, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes », comme il l'avait déjà fait dans son avis sur les orientations budgétaires de la collectivité régionale pour 2012, s'interroge sur les capacités effectives des communes à recourir à cette aide régionale. Par ailleurs, il constate malheureusement que la situation de l'emploi (150 360 réunionnais inscrits au Pôle emploi) ne s'est toujours pas améliorée à La Réunion en dépit de la relance de la commande publique par le Conseil régional. Aussi plaide-t'il, non seulement pour le maintien de cette politique régionale de soutien à la commande publique mais aussi pour une analyse très fine et détaillée de la situation économique et sociale réunionnaise. Il convient, pour la Région, d'identifier les freins à la reprise de l'activité et de mettre en œuvre des actions dès lors qu'elles relèvent de la compétence de la collectivité régionale, chef de file en matière de développement économique du territoire.

En matière d'emprunt, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes », se félicite des capacités de la collectivité régionale. Néanmoins, des interrogations subsistent, à savoir : le Conseil régional peut-il disposer davantage de capacités pour ses investissements à venir notamment ceux liés à la réalisation de la nouvelle route du littoral ? Un tableau sur les investissements de la collectivité intégrant les emprunts réalisés et à réaliser, serait selon le groupe ad hoc du CCEE un judicieux outil de prévision et d'aide à la décision.

Aussi, pour conclure son avis sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2012, le groupe ad hoc du CCEE, salue t-il à nouveau la démarche pédagogique adoptée par la collectivité régionale pour présenter ce projet de budget qui s'inscrit par ailleurs tout à fait dans le projet de mandature du Conseil régional et se trouve en parfaite cohérence avec les orientations budgétaires adoptées en novembre dernier. Il apparaît que cette lisibilité du budget devrait, à terme, être renforcée par la présence de données chiffrées et d'indicateurs prospectifs sur les finances dédiées aux investissements de la collectivité.

Commission 1 « Vivre ensemble »

Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

D'une manière générale, la commission 1 « Vivre ensemble » du CCEE adhère au projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2012, d'autant que :

- sa lisibilité s'est nettement améliorée ;
- ce projet de budget s'inscrit, d'une part dans la cohérence du projet de mandature développé par le Conseil régional et, d'autre part dans la logique des orientations budgétaires votées en novembre dernier.

Par ailleurs, la commission note que les préconisations qu'elle a formulées dans le cadre des différents avis adressés à la collectivité régionale trouvent un écho favorable dans ce projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2012.

Toutefois, elle tient à exprimer les remarques suivantes :

1. ARTS PLASTIQUES

La commission aurait souhaité que le Conseil régional soit plus explicite sur le nouveau positionnement de l'EPCC¹-FRAC². En effet, une présentation détaillée de ce nouveau projet aurait permis à la commission de jouer pleinement son rôle ; à savoir formuler s'il y a lieu des propositions afin de conforter l'action de la collectivité dans ce domaine.

Concernant l'École des beaux arts et au vu de l'absence d'indication chiffrée d'un budget alloué à cet équipement, la commission s'interroge sur le maintien du soutien de la collectivité à cet établissement qui est devenu un EPPCC en 2011. Pour sa part, la commission souhaiterait que la collectivité reconduise son accompagnement.

2. SOUTIEN À LA CRÉATION LITTÉRAIRE

La commission 1 « Vivre ensemble » souscrit aux propositions de la collectivité régionale. Elle préconise au Conseil régional d'afficher plus fortement encore en 2012, son soutien à LanKRéol, concours littéraire en créole réunionnais, en assurant la participation des lauréats 2010 et 2011 à des salons du livre dans l'Hexagone.

Par ailleurs, la commission note qu'en page 5 du budget primitif 2012, secteur « Culture », le Conseil régional affiche un intitulé, à savoir celui de « Pôle régional de littérature et de diversité linguistique ». Considérant l'étendue que peut revêtir une politique régionale à travers un tel pôle, la commission interpelle la collectivité régionale afin qu'elle précise la nature des missions de cette structure, d'autant que les crédits affectés en 2012, seulement 100 000 €, semblent être insuffisants.

¹ Établissement public de coopération culturelle

² Fonds régional d'arts contemporain

3. MUSIQUE

La politique régionale présentée dans ce projet de budget primitif amène la commission à s'interroger sur :

- les critères qui prévaudront pour le choix des artistes-musiciens par le Conseil régional ;
- la méthodologie développée par la collectivité pour cibler les associations et les artistes musiciens de La Réunion qui vont bénéficier de l'aide régionale, objet d'un cadrage plus fin ;
- l'autonomie des musiciens-professionnels qui avec le soutien du Conseil régional se verront financer leur programmation sur des festivals de renom, leur programme de tournées internationales et leur campagne de promotion dans la presse spécialisée ;
- l'évaluation de cette aide régionale. Quels seront les indicateurs choisis ?

La commission tient à souligner que si les intentions du Conseil régional sont honorables, elle suggère néanmoins aux élus régionaux, pour leurs choix dans le domaine de la musique, de s'entourer de professionnels non impliqués dans la gestion de projets individuels d'artistes et d'experts indépendants afin d'agir en toute objectivité et en toute transparence.

La commission salue la volonté du Conseil régional :

- d'accompagner les musiciens en matière d'aide aux tournées. Toutefois, elle précise à la collectivité qu'il est également nécessaire de conditionner cette aide à la structuration de l'environnement professionnel des artistes concernés en terme de management, d'administration... Sans cet effort de structuration, l'aide régionale risque de ne pas atteindre les effets escomptés ;
- de procéder à l'amélioration des conditions d'accueil technique dans les salles de diffusion. Cependant, ces améliorations techniques nécessitent, d'une part, la mise en place de formations adéquates pour les techniciens oeuvrant dans les salles et, d'autre part, d'être en cohérence avec la volonté des responsables des territoires concernés, de proposer des projets de politiques publiques culturelles en concordance avec le niveau d'investissement demandé.

Enfin, la commission constate que la politique régionale en matière de musique est ambitieuse. Mais au regard des nombreuses actions proposées, les crédits, seulement 100 000 euros inscrits pour la promotion de la culture à l'export (cf. page 8 du budget primitif 2012 – secteur « Culture »), suscitent de nombreuses interrogations.

4. THÉÂTRE ET DANSE

La commission se félicite de voir la collectivité reprendre de manière conséquente les axes longtemps préconisés par le CCEE. L'accent semblant être mis sur la diffusion, elle suggère la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes incitant à l'ouverture de lieux de pratiques et de création.

5. COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE

La commission recommande au Conseil régional de ne pas retenir le seul critère de « nouveaux marchés » pour évaluer l'intérêt de la mise en place de projets de coopération culturelle.

De plus, le CCEE a toujours défendu l'idée d'une coopération privilégiant les échanges humains et le partage des cultures conditionnant la bonne conduite de tous les projets. Aussi, pour la commission, il convient de ne pas négliger la coopération culturelle avec les pays voisins

du Sud-Ouest de l’océan Indien (Maurice, Madagascar, Mayotte, Seychelles, Comores...) et de renforcer les actions de coopérations culturelles déjà établies avec eux.

6. DISPOSITIF D’AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES

La commission appelle le Conseil régional à la plus grande vigilance quant à cette orientation et souligne à nouveau ses propos rapportés lors des orientations budgétaires, à savoir qu’elle « estime que, si, les entreprises sont soumises à des considérations économiques, celles concernant le champ culturel ne doivent pas imposer la rentabilité comme seul critère de réussite. Il en va de la libre créativité. »

7. FORMATION DES ACTEURS CULTURELS

La commission réitère sa proposition de voir la Collectivité régionale mettre en place un outil de formation aux métiers de la culture, à l’instar de l’ancien I.F.M.C³, au service du développement culturel de La Réunion.

8. PATRIMOINE CULTUREL

La commission se félicite des efforts faits par la collectivité régionale notamment lorsqu’elle évoque la question de l’éducation patrimoniale. À ce propos, elle invite le Conseil régional à reprendre son projet de « Rakontèr souvenirs » (cf. fiche jointe en annexe 1) et à le développer dans le cadre de classe à PAC par exemple.

Par ailleurs, la commission juge nécessaire que le choix du Conseil régional de considérer le marronnage au titre du patrimoine immatériel soit mieux explicité. Des critères objectifs ont sans aucun doute motivé ce choix et ils devraient, pour une meilleure appropriation par le public, être pleinement présentés et expliqués.

9. TIC ET AUDIOVISUEL

La commission note avec satisfaction la volonté du Conseil régional de poursuivre son engagement dans ces secteurs à travers l’ensemble des actions qu’il mènera en 2012.

Cependant, la commission restera attentive aux résultats de la politique régionale visant à :

- mieux définir et mieux communiquer « sur les missions de l’ADCAM au service des professionnels et de la filière » ;
- mener « des actions sur le marché de l’audiovisuel et du cinéma » ;
- soutenir « la chaîne associative, Télé kréol » ;
- aider les salles en matière de numérisation.

Par ailleurs, la commission encourage l’accompagnement, par la collectivité régionale, du développement des TIC. Toutefois, elle préconise fortement la mise en place de dispositifs d’éducation à l’image, visant à faire de nos jeunes non seulement des utilisateurs responsables, capables de discernement face au déferlement d’images véhiculant des messages de toutes sortes, mais aussi des acteurs de cette mutation.

³ Institut de formation aux métiers culturels

10. DEMATERIALISATION DES PROCEDURES PROPOSEES PAR LE CONSEIL REGIONAL PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON SERVICE « NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION »

La commission se montre particulièrement favorable et insiste précisément sur la nécessité de développer le projet de numérisation de la « littérature grise » pour réaliser une « bibliothèque des études » en partenariat avec le service documentation.

Trois raisons motivent la commission pour son soutien à ce projet :

- tout d'abord, la résonance culturelle de celui-ci car il participe, d'une part à la sauvegarde d'archives et, d'autre part à la transmission de savoirs ;
- ensuite, l'accessibilité à des données qui sont et doivent demeurer publiques. En effet, trop souvent, l'accès à des études réalisées demeure hélas difficile et leur numérisation profiterait au plus grand nombre notamment aux chercheurs et autres consultants ;
- enfin, le fait que ce type de littérature constitue des témoignages directs d'une époque.

1. ÉDUCATION

La commission note avec intérêt que le projet de budget de la collectivité consacré à l'enseignement pour l'exercice 2012 s'élève en autorisations de programme à 180 050 000 € en investissement (+ 118,4 % par rapport au budget 2011) et en autorisations d'engagement en fonctionnement à 26 497 000 € (+ 0,3 % par rapport au budget 2011), si l'on s'en tient aux données des tableaux du rapport de présentation.

Le rapport sectoriel présentant cependant en conclusion des données différentes pour la section de fonctionnement, la commission fait remarquer qu'il est difficile de réaliser une analyse pertinente des interventions de la collectivité pour ce secteur. Globalement, il aurait été intéressant d'avoir un tableau récapitulatif du budget total alloué à l'éducation et sa déclinaison par champs d'intervention pour apprécier clairement la mise en œuvre des actions de la Région dans ce domaine.

Au vu de ces éléments, l'analyse des interventions de la collectivité appelle les remarques suivantes :

► Construction, réhabilitation et maintenance du bâti scolaire du second degré

La commission relève que la collectivité régionale, conformément à ses orientations budgétaires, poursuivra son effort en matière de construction, de réhabilitation et de maintenance des lycées. La commission se félicite que la collectivité soit toujours soucieuse d'assurer aux jeunes et aux équipes pédagogiques des conditions de travail et d'échange qui concourent à leurs réussites professionnelle et personnelle.

Cependant, la commission note que l'accent est mis sur l'accompagnement de la réforme des lycées sans pour autant constater de construction de lycées professionnels qui permettraient d'éviter les nombreuses orientations par défaut à la sortie du collège.

S'agissant des Maisons familiales et rurales et des Instituts régionaux d'éducation et d'orientation, si la commission note également une volonté d'accompagner la réhabilitation et la remise aux normes de ces structures, elle doute de la concrétisation de cette orientation en 2012. Le rapport ne mentionne pas en effet l'enveloppe budgétaire pour cette intervention. S'agit-il d'un simple oubli ou d'une absence d'intervention ?

► Restauration scolaire

La commission observe l'attachement de la collectivité à respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Elle se demande cependant si le budget alloué à cette intervention (500 000 € en AP et en CP) intègre le volet qualité et attractivité développé dans les orientations budgétaires.

► Mesures d'accompagnement en faveur du système éducatif

La commission note une augmentation du budget par rapport au budget primitif 2011 en faveur des mesures d'accompagnement pédagogique et de l'aide aux manuels scolaires.

Intitulé de l'opération	AE 2011	AE 2012	CP 2011	CP 2012
Mesure d'accompagnement secondaire	300 000 €	800 000 €	300 000 €	543 000 €
Manuels scolaires	2 000 000 €	2 900 000 €	2 000 000 €	2 300 000 €

Si cet effort est à saluer au titre des interventions volontaristes de la collectivité en direction de la communauté éducative et de la jeunesse réunionnaise, la commission espère qu'en ce qui concerne les mesures pédagogiques, la collectivité veillera à accompagner et soutenir les projets éducatifs des établissements scolaires visant à « la valorisation du savoir-faire » des lycées professionnels ou technologiques ainsi que ceux axés sur la sécurité aux abords ou au sein du lycée tels qu'énoncés dans ses orientations budgétaires (cf. fiches programmes).

Concernant l'aide aux manuels scolaires, la commission ne s'explique pas l'augmentation du budget (+ 900 000 € en AE et + 300 000 € en CP) par rapport au budget 2011 alors que l'aide plafonne toujours à 50 €.

La commission réaffirme son attachement à la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens.

► Enseignement supérieur

La commission prend acte de la déclaration de politique volontariste de la Région dans le domaine de l'Enseignement supérieur. Elle relève notamment la reconduction des dispositifs existants pour favoriser la réussite des étudiants.

Toutefois, en matière de soutien aux organismes de recherche, elle s'interroge sur le fait que celui-ci « se fera dans les disciplines prioritaires pour le développement de La Réunion » (p 100 du rapport sectoriel). Ces disciplines prioritaires sont-elles connues et partagées par l'ensemble des acteurs, notamment les enseignants-chercheurs et les chercheurs ?

De même, elle note que la convention Région/Université de La Réunion « pourra être renouvelée mais devra tenir compte des orientations régionales, des performances des laboratoires, de l'encadrement des doctorants et projets soutenus » (p 108 du même rapport). Faut-il comprendre que la collectivité exercera une évaluation scientifique des laboratoires universitaires alors qu'ils sont déjà soumis aux évaluations nationales de l'AERES⁴ ? L'intervention de la collectivité demande à être clarifiée.

► Programme régional de l'aide aux communes

La commission approuve l'investissement de la collectivité dans l'amélioration du bâti scolaire du 1^{er} degré et l'encourage à poursuivre cet effort sur le long terme.

2. MOBILITÉ

La commission partage le programme ambitieux de la collectivité dans ce domaine ; elle s'interroge cependant sur sa faisabilité au vu d'un budget sensiblement identique à celui de 2011.

En matière de continuité territoriale, la commission soutient la nécessité de l'évaluation du dispositif afin de l'optimiser. Toutefois, au vu des tarifs pratiqués par les compagnies aériennes sur certaines périodes de l'année, elle invite la collectivité à analyser l'impact du dispositif sur ces tarifs dans le cadre de l'audit prévu en 2012.

3. FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme pour le secteur de l'Éducation, la commission relève en ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, un manque de corrélation entre les données des tableaux du rapport de présentation et celles de la conclusion du rapport sectoriel. Cette incohérence ne permet pas une analyse précise des engagements de la collectivité.

Sur cette base et au regard des dépenses prévues en investissement, la commission s'inquiète de la forte baisse du budget global consacré à la formation professionnelle et à

⁴ Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

l'apprentissage. Cette diminution contraste fortement avec les ambitions affichées dans le CPRDFP adopté en 2011.

Néanmoins, la commission encourage la collectivité à poursuivre ses efforts sur l'ensemble des dispositifs prévus, en particulier en ce qui concerne les missions attribuées à l'OREF, au CARIF, aux Missions locales... Il en est de même de la notion d'une formation au plus près du territoire par des ancrages territoriaux. Ces dispositifs contribueront à renforcer la formation professionnelle à la fois des jeunes et des adultes.

C'est pourquoi la commission tient à exprimer ses inquiétudes sur de nombreuses actions :

- le déploiement du Service public d'orientation ne pourra qu'être limité en raison du faible niveau de l'intervention financière. Compte tenu du très grand nombre de jeunes et d'adultes aujourd'hui sans qualification, ce service public devrait être plus largement doté ;
- le dispositif de soutien à la VAE⁵ devra aussi se doter d'un service d'accompagnement des entreprises qui, trop souvent par crainte d'une valorisation des salaires, ont tendance à ne pas encourager la VAE alors que celle-ci se conçoit à la fois comme un formidable outil de mobilité et de pérennisation des entreprises elles-mêmes. La commission rappelle que la structuration des branches professionnelles est un préalable à la réussite de la formation continue et à un meilleur fonctionnement de la VAE. Aussi, s'interroge-t-elle sur la baisse importante du budget alloué pour l'accompagnement de la politique de branche (100 00 € en AE et 85 000 € en CP) par rapport au budget 2011 (1 250 000 en AE et 1 232 800 en CP) ;
- la commission renouvelle encore ses craintes concernant la diversité des acteurs et des décideurs de la formation professionnelle. La collectivité aura-t-elle toutes les garanties de financement lors de chaque conférence des financeurs ?
- concernant l'installation d'un Service public régional de formation professionnelle, la commission s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour le volet « protection des utilisateurs ». Les services publics ont-ils aujourd'hui la capacité à la fois financière et humaine pour des « contrôles réguliers visant à garantir la qualité du service » ?
- de même, la commission s'interroge sur les délais pour la mise en place des Comités techniques emploi formation dans chaque micro-région ? Comment seront-ils constitués ? Quels seront les partenaires ? Elle exprime aussi le vœu de voir ces comités réfléchir en priorité aux différents dispositifs pour la structuration des branches ;
- compte tenu des défis à relever notamment le lancement des grands travaux, la commission ne peut que regretter le retard persistant concernant la réhabilitation des différents centres de formation.

⁵ Validation des acquis de l'expérience

Commission 3 « Cohésion sociale » *Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation*

L'examen par la commission « Cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2012, appelle les remarques suivantes :

En préambule, la commission souligne une nouvelle fois le manque de lisibilité des données financières pour les secteurs des sports et des loisirs du fait de la confusion de leur budget avec celui de la culture.

Aussi l'essentiel de l'analyse de la commission s'est-elle basé sur l'étude des rapports sectoriels.

SPORT

La commission relève que pour le sport et la vie associative, sont prévus en 2012 :

- une autorisation de programme (AP) à hauteur de 1 950 000 € ;
- une autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 3 575 000 € (contre 3 390 000 € dans le budget primitif 2011, soit une légère hausse de 5 %)

Les moyens financiers mis en œuvre semblent confirmer la volonté, affichée par la collectivité régionale, de soutenir le développement des organismes sportifs régionaux, notamment à travers la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuels avec les ligues et comités. Cette incitation à la mise en place d'une politique de structuration sur plusieurs années des activités sportives semble trouver son illustration dans l'augmentation de près de 10 % par rapport à 2011, des AE en matière de subvention dans les domaines sportifs et socio-éducatifs (2 950 000 € en 2012 contre 2 690 000 € dans le budget primitif 2011).

La commission constate que le souhait de la collectivité, exprimé dans ses orientations, de soutenir des projets portés par des groupements d'associations sportives (OMS) qui feront le choix d'associer la préservation de la santé à la pratique sportive, trouve sa déclinaison dans ce projet de budget. Elle souhaite toutefois, au regard de l'importance de cette problématique dans une île confrontée à différents problèmes de santé publique (obésité, diabète...), que l'engagement soit à la hauteur des enjeux.

Au titre de la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif, la commission s'inquiète de la faiblesse du montant de l'autorisation d'engagement en faveur du projet socio-éducatif qui n'est que de 160 000 €. Cette inquiétude semble d'autant plus légitime si l'on considère le nombre de priorités rattachées à cette ligne budgétaire : programmes de formation dans la préparation aux métiers d'encadrement du sport (mises à niveau, diplômes d'État spécifiques), actions de formation de cadres des centres de vacances et de loisirs (BAFA, BAFD), formation des dirigeants bénévoles et le soutien aux formations sportives et aux projets sportifs associatifs valorisant la dimension sociale de l'individu.

En matière de mobilité sportive, la commission note avec satisfaction, la volonté de la Région de favoriser les échanges du mouvement sportif et socio-éducatif dans l'océan Indien et vers l'extérieur.

La commission relève que la démarche en direction des lycéens désirant intégrer une filière de haut niveau sera maintenue et qu'un volet « ressourcement familial » sera prévu. Il lui semble important que ce volet nouveau s'inscrive dans une démarche cohérente du « Parcours de l'excellence sportive ».

Par ailleurs, l'état des lieux précis que la Région souhaite réaliser pour l'amélioration des dispositifs en matière de mobilité, devra prendre en compte tous les dispositifs existants en concertation avec tous les acteurs (financeurs, mouvements sportifs...).

Enfin la commission regrette l'absence dans le rapport sectoriel, d'éléments chiffrés concernant la réalisation du futur « Schéma régional des équipements sportifs » pour lequel le lancement d'une étude diagnostic était pourtant annoncé dans les orientations de la collectivité.

Commission 4 « Développement territorial »

Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme

L'examen par la commission « Développement territorial », à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme), du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2012, appelle les remarques suivantes :

Globalement, cette proposition de budget primitif semble, en ce qui concerne les secteurs de l'aménagement, des déplacements, de l'énergie et du tourisme, en cohérence avec le projet de mandature ainsi que les orientations déclinées par la collectivité pour 2012.

1. AMÉNAGEMENT

Concernant le SAR, ce projet de budget semble conforter le souhait de la collectivité d'assurer la promotion de ce document auprès de la population, à travers l'édition d'un « vademecum ». En effet, la commission relève une augmentation des autorisations de programme (AP), au titre de prestations de services, sur le SAR (250 000 € en 2012, contre 100 000 € dans le budget primitif 2011).

Le quasi doublement de l'autorisation de programme en faveur de l'AGORAH (500 000 € en 2012 contre 260 000 € dans le budget primitif 2011) semble traduire le choix de la collectivité de confier à cet outil de nouvelles missions (suivi et mise en œuvre du SAR, observatoire des déchets, actions de coopération régionale...) et de s'appuyer sur ce dernier en termes d'expertise et de capitalisation de données.

Ce projet de budget semble confirmer, par ailleurs, la décision de la Région d'intervenir dans le domaine de l'aménagement à destination du logement social. En 2012, l'opérationnalité de cette mesure devrait être effective avec une autorisation de programme à hauteur de 15 000 000 €, au titre du FRAFU⁶ social. La commission prend note de cette démarche qui vise à mettre en place une politique de financement de l'aménagement qui réponde aux besoins de logement des Réunionnais, en permettant notamment que la LBU⁷ soit consacrée, en totalité, au financement du logement.

La commission relève qu'en 2012, la collectivité poursuivra son programme régional d'aide aux communes pour encourager l'investissement et relancer la commande publique.

2. ÉNERGIE

L'autorisation de programme en faveur du développement des énergies nouvelles (biomasse, éolien, photovoltaïque...) est portée à 5,83 millions d'euros (contre 2,85 millions d'euros dans le budget primitif 2011). Cette mobilisation de moyens semble traduire le souhait de la collectivité de rester en phase avec les objectifs et les échéances fixés en matière d'autonomie énergétique.

La commission relève que l'autorisation d'engagement (AE) en matière d'aide au fonctionnement des structures spécialisées en environnement (ARER, Temergie...) est portée à 1,066 millions d'euros en 2012 (contre 770 000 € dans le budget primitif 2011). La commission voit à travers cette augmentation, une volonté de la collectivité de pouvoir s'appuyer sur des outils existant pour l'obtention de l'expertise nécessaire. Elle salue cette approche.

⁶ Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain

⁷ Ligne Budgétaire Unique

3. ROUTES – TRANSPORTS – DÉPLACEMENTS

Concernant le financement et l'aménagement de la nouvelle route du littoral, la commission aurait souhaité qu'il soit fait état des aspects budgétaires liés aux aménagements des entrées Nord (Saint-Denis) et Ouest (Possession) de la future infrastructure. Ces derniers se chiffrant, au bas mot, à plusieurs centaines de millions d'euros, ils sont loin de constituer une variable d'ajustement à ce projet majeur, dont le coût définitif lui-même semble, raisonnablement, ne pouvoir être arrêté de manière précise, à ce jour. D'autant que pour la commission, ces aménagements paraissent indissociables du projet, si l'on veut en retirer les résultats attendus en matière de fluidité du trafic.

Concernant le Trans Eco Express (TEE), projet phare de la mandature, la commission relève le déploiement en 2012 de différentes autorisations de programme pour près de 20 millions d'euros (financement des projets TCSP⁸ des EPCI⁹, financement des projets sur route nationale et sous maîtrise d'ouvrage régional, financement des études du TEE, aide à l'acquisition de mobiliers urbains, subventionnement de véhicules de transport en commun, acquisition de deux bus démonstratifs). Cela semble confirmer la volonté de la collectivité de faire rentrer rapidement ce projet dans une phase plus concrète.

4. TOURISME

Le projet de budget fait apparaître la poursuite du soutien de la collectivité en faveur de ce secteur, désigné priorité régionale de la mandature, en phase avec l'objectif d'accueil de 600 000 touristes en 2015.

Conscient du formidable potentiel de La Réunion en matière de tourisme, la commission soutient toutes les actions qui visent à renforcer l'offre touristique, mais rappelle la nécessité d'une meilleure coordination entre la Région Réunion, pilote en matière de tourisme, les services de l'État (aspects règlementaires et sécurité...), le Conseil général gestionnaire de l'espace domanial, et les institutions gestionnaires des espaces protégés (Réserve marine, Parc national).

La commission note avec intérêt le traitement transversal du tourisme dans toutes ses composantes :

- coopération régionale au travers du concept des Iles vanilles ;
- sportives (valorisation touristique des grands événements sportifs) ;
- routes (programme d'embellissement des tronçons touristiques) ;
- patrimoniales (programme de réhabilitation muséal ambitieux).

Le même effort devra être entrepris au niveau de la culture (valorisation des musiques traditionnelles comme le maloya, patrimoine mondial de l'humanité) et de la desserte aérienne en favorisant les conditions d'une meilleure concurrence.

La commission relève que le budget de l'IRT est annoncé constant pour 2012. Cet élément est toutefois à nuancer si l'on tient compte de la rallonge budgétaire exceptionnelle de 5 944 330 € votée en commission permanente du 21 décembre 2010 en faveur de l'IRT et qui est donc venu abonder le budget 2011. La commission note également que la Région souhaite revoir son dispositif de financement aux actions des offices de tourisme, afin de renforcer, entre autre, l'accompagnement des actions d'intérêt régional. La commission note par ailleurs, la précision apportée sur le financement de la Fédération réunionnaise du tourisme (FRT), qui se veut distinct de celui de l'IRT et qui doit permettre l'accueil régional aux points d'entrée du territoire, l'animation et l'accompagnement des offices.

⁸ *Transport en Commun en Site Propre*

⁹ *Etablissement Public de Coopération Intercommunale*

Enfin, elle prend note également qu'en termes de projets d'aménagement touristique structurants et emblématiques, les études engagées jusqu'alors dans ce domaine, devraient déboucher en 2012 sur des travaux importants.

1. ENVIRONNEMENT

La commission note avec intérêt que la collectivité poursuivra en 2012 la mise en œuvre de son projet de mandature et que, dans sa programmation pluriannuelle, la biodiversité et l'environnement demeureront dans l'objectif de ses priorités avec notamment l'accompagnement du Parc national de La Réunion dans sa programmation, le suivi du programme européen LIFE + biodiversité et, le soutien aux différents acteurs de l'environnement.

Cependant, il est à noter qu'à la lecture des chiffres du rapport de présentation, le projet de budget alloué au secteur de l'environnement, hors dispositif emplois verts, ne s'élève qu'à 2 245 000 € en autorisations d'engagement pour un budget global de 17 249 500 €. De même, en autorisations de programme, seulement 3 305 300 € hors plan de relance régional seront consacrés à des projets liés à la biodiversité sur un budget global de 21 305 300 €.

La Région ayant décrété 2012 « l'année régionale de l'écologie et de la biodiversité », la commission souhaite que la collectivité impulse davantage une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable pour laquelle le CCEE milite depuis sa création.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

La commission salue l'engagement de la collectivité concernant la déclinaison du Grenelle de l'environnement à l'échelle de notre territoire et, plus particulièrement la gouvernance qui sera mise en place avec la contribution du secteur associatif. En effet, le volet sensibilisation grand public est une étape essentielle pour la compréhension, l'adhésion et la participation du citoyen aux différents projets menés pour le développement de La Réunion.

3. ALLOCATION REGIONALE DE RECHERCHE (ARR)

La commission note que pour l'exercice 2012, la collectivité reconduit effectivement son dispositif ARR à travers le financement de 25 bourses pour jeunes chercheurs.

Elle relève que le budget consacré aux aides régionales en faveur des étudiants connaît une augmentation sensible par rapport au budget 2011 : 1 080 000 € au lieu de 1 000 000 €. Elle réitère cependant sa demande d'augmenter le nombre de bourses afin de favoriser davantage encore l'émergence de « matière grise ».